



## MUNICIPALITÉ DU CANTON DE POTTON MUNICIPALITY OF THE TOWNSHIP OF POTTON

2, rue Vale Perkins, C.P. 330, Mansonville, Québec J0E 1X0  
Téléphone: (450) 292-3313 Télécopieur : (450) 292-5555

### AVIS PUBLIC

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LES PROJETS DE RÈGLEMENTS  
2001-291-Y, 2001-291-Z, 2001-292-E ET 2001-295-B MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE  
ZONAGE 2001-291, LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 2001-292 ET LE RÈGLEMENT  
2001-295 SUR LES CONDITIONS D'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION  
ET LEURS AMENDEMENTS  
(premiers projets)**

À toutes les personnes intéressées par les projets de «Règlement 2001-291-Y et 2001-291-Z modifiant le règlement de zonage 2001-291 et ses amendements», le «Règlement 2001-292-E modifiant le règlement de lotissement 2001-292 et ses amendements» et le «Règlement 2001-295-B modifiant le règlement sur les conditions d'émission de permis de construction et ses amendements», avis public est par les présentes donné par le soussigné, directeur général secrétaire trésorier de la Municipalité du Canton de Potton que le conseil municipal a adopté, lors d'une session ordinaire tenue le 4 juin 2012, les projets de règlements suivants :

**PROJET DE RÈGLEMENT 2001-291-Y  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2001-291 ET SES AMENDEMENTS**

Ce projet de règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage 2001-291 et ses amendements et plus spécifiquement le plan de zonage afin d'agrandir la zone OH-2 à même une partie des zones OH-8 et OH-4 et d'agrandir la zone OH-3 à même une partie de la zone OH-8.

**PROJET DE RÈGLEMENT 2001-291-Z  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2001-291 ET SES AMENDEMENTS**

Ce projet de règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage 2001-291 et ses amendements afin d'autoriser l'usage de transformation de produits agricoles sans restriction sur la provenance dans la zone AF-13.

**PROJET DE RÈGLEMENT 2001-292-E  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 2001-292 ET SES AMENDEMENTS**

Ce projet de règlement a pour objet de modifier le règlement de lotissement 2001-292 et ses amendements afin d'autoriser la création d'un nouveau lot sans ligne avant dans la zone OH-9.

**PROJET DE RÈGLEMENT 2001-295-B  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONDITIONS D'ÉMISSION DU PERMIS DE CONSTRUCTION 2001-295 ET SES  
AMENDEMENTS**

Ce projet de règlement a pour objet de modifier le règlement de conditions d'émission du permis de construction 2001-295 et ses amendements afin d'apporter une exception relative à une condition d'émission du permis de construction pour la zone OH-9 et plus spécifiquement la condition relative à l'obligation que le terrain sur lequel doit être érigée chaque construction projetée soit adjacent à une rue publique ou à une rue privée conforme aux exigences du règlement de lotissement.

À cet effet, le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation à l'Hôtel de Ville situé au 2, rue Vale Perkins à Mansonville, **Vendredi, le 13 juillet 2012**, à compter de **19h30**, conformément à l'article 125 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Au cours de celle-ci, le maire ou un autre membre du conseil désigné par celui-ci, expliquera les projets de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Les projets de règlement de zonage et de lotissement contiennent des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire. À cet effet, le règlement pourra faire l'objet d'une demande visant à ce que ledit règlement contenant ces dispositions, et adopté par le conseil, soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter.

Les projets de règlement peuvent être consultés au bureau de la municipalité situé au 2, rue Vale Perkins à Mansonville durant les heures ordinaires de bureau.

DONNÉ AU CANTON DE POTTON, ce 4 juillet 2012.

Thierry Roger  
Directeur général secrétaire trésorier